

FEDERATION COLOMBOPHILE 10^{ème} Région

Côtes d'Armor - Finistère - Ille et Vilaine - Morbihan

COMPTE RENDU DU C.A. DE LA 10^{ème} REGION, LOUDEAC 21 FEVRIER 2015

Séance ouverte à 09 heures 45.

Présents :

D. HERVIEUX, R. LEUX, R. HELIAS, M. BABLEE, J.P. GRASSART, H. QUINTIN, J.M. HAFFRAY, J.F. TEXIER, M. VIENNE, J.P. LE DELETER, J. P. LE GALLO, P. VILAUD.

Absents excusés :

J. BERNARD, procuration à P. VILAUD, & Y. LE GOUELLEC, procuration à J.P. LE GALLO.

Le président nous fait part de la démission de J.C. COUESLAN.

La candidature de J.F. TEXIER au poste de trésorier a fait l'objet d'une consultation électronique pour sa cooptation. Tous les membres du C.A. ont répondu abstention de R. HELIAS qui ne le connaissait pas. Il est installé dans la fonction, et sa nomination sera présentée lors de la prochaine A.G.

M. BABLEE fait état des « deux ans » dans une fonction au sein d'une société, il lui est répondu que si J.F. a postulé, c'est qu'il les a et même plus.

Camion de la fédération.

Camion mis en vente non réparé, il faudra prendre contact avec le vendeur. Si vendu, garage ou particulier le turbo sera remplacé. Le président nous dit que cette affaire de camion est un échec, pour lui, et pour le CA, qu'il faut s'en séparer avec la meilleure valeur marchande. Il demande qui veut prendre le dossier en mains car il y a l'échéance de l'assurance qui arrive. Il va reprendre contact avec le vendeur.

M. BABLEE présente une facture du garage COURTHOUX (qui lui a été transmis par erreur). J.P. LE GALLO demande si ce camion a fait l'objet d'un contrôle sérieux avant l'achat, le président rappelle que le camion a été présenté aux mines en 2014 et qu'il avait été agréé, sans réserves.

Chauffeur André PITHON

H. QUINTIN informe le CA qu'il a prévenu A PITHON, qu'il n'y avait plus de transports fédéraux.

R.HELIAS Précise qu'il serait opportun de confirmer ceci par écrit et en recommandé avec AR (fait le 26/02/2015)

Il n'y a jamais eu de contrat de travail, mais par contre des bulletins de salaire. Il faudra que le président contacte, les autorités compétentes, dicit R. LEUX, pour connaître la procédure, car il a été payé en chèque emploi service.

Le président va lui faire une lettre recommandée pour lui signifier la fin de l'activité, la région n'assurant plus les transports. Il nous reparle des deux sociétaires d'Auray qui ont travaillé dessus pour les aménagements. M. BABLEE fait état de paiements de factures à ces deux amateurs et il est précisé par le président que des factures ont été présentées mais ne concernent que les achats de matériels « fournitures » et que les deux amateurs ont reçu en dédommagement de leur main d'œuvre un coffret cadeau d'une valeur de 359 €.

Prêt à la société d' Auray

Prêt de la région à la société d'Auray de 3 000 € sur 4 ans, dont la première annuité a été versée en fin de saison 2014. Il est confirmé par le CA que ce prêt ira à son échéance en 2017, conformément à la convention établie, avec la dite société.

Trésorerie fédérale.

Le président demande à chacun à respecter les statuts, il précise que le groupement 22 n'est pas dissous, il a un nouveau bureau. Plévenon et Dinan joueront en Ile et Vilaine comme invitées en 2015. R. HELIAS dit que ST Pol, est toujours invitée dans le 29.

Est abordé, par le président, le problème des sociétés qui sont « invitées », et les enjeux qui en découlent. M. BABLEE dit que le président veut bloquer les sociétés, il lui est répondu que non car s'il doit y avoir des mouvements de sociétés, cela doit se faire, dans le respect non pas des humeurs, mais des statuts au plus tard le 30 septembre de l'année colombophile. Le président rappelle à chacun des membres autour de la table qu'ils sont là avec une casquette de responsables fédéraux, et que ceci représente des obligations collectives.

Répartition des subventions, soit 30 000 €.

Plusieurs scénarios ont été présentés par J.P. GRASSART qui explique que la dite subvention doit correspondre à des objectifs précis et qu'il ne s'agit pas d'un partage pur et simple contraire aux règles des associations loi 1901.

Répartition en fonction du nombre de pigeons transportés par le camion en 2014 ? Le 35 est mal placé avec 390 pigeons sur plus de 16 000 pigeons transportés

Proposition de part fixe et une variable en fonction du nombre de pigeons.

M. BABLEE évoque un déficit des transports. Le président lui rétorque que la cagnotte fédérale n'a pu être constituée que par les transports fédéraux. Les ristournes sur les bagues et licences ne suffisant même pas à payer les frais administratifs, les prix fédéraux ou autres indemnités aux délégués représentant la région aux Congrès Nationaux, les frais de réunions.

Le président évoque la proposition d'une somme fixe et égale de 7 500 € par groupement, solution mise aux voix, vote à mains levées, 2 contre et 12 favorables, dont deux procurations contestées par M BABLEE qui sont légales suivant les statuts des régions, mais la majorité étant acquise, nous restons sur 12 voix. Reste à définir les modalités du versement et le délai. Le président dit qu'il élaborera les conventions pour le 23 février au plus tard.

R. HELIAS demande à ce que la notion de date butoir au 30/09 figure dans la convention afin de rendre plus crédibles les transferts des sociétés vers un nouveau groupement

Ceci permet au Conseil d'Administration de se retirer des transports et assurant de ce fait le versement d'une subvention en 4 parts égales à chaque responsable de groupement, libre à eux, selon leur souhait, d'en disposer.

Vers 11h0 départ du secrétaire fédéral en fonction Pierre Vilaud.

Les groupements fixeront leurs couts du transport une recherche d'harmonisation sera privilégiée pour les concours fédéraux.

La ligne de vol ayant été adoptée lors du dernier CA nous n'y reviendrons pas dessus...

Le Président nous fait savoir qu'il serait bon d'organiser des manifestations concours exposition en 10^e région (faire connaître la colombophilie), mais cela demande beaucoup de temps de moyens et de main d'oeuvre, il a été décidé d'envisager cela pour 2016.

Semi-National:Montauban et Perpignan restent d'actualité, il suffit d'envoyer les pigeons sur Caen.

Représentants de la région à l'assemblée générale du Touquet, 6, 7 et 8 février.

Gérard Dennetière de Laval, Jean-Pierre Le Gallo, Michel Vienne, Marcel Bablée ainsi que Didier Hervieux représentaient la 10^e région lors du congrès au Touquet. Le président fait savoir qu'ils seront indemnisés de 100 € chacun, dès son retour à la maison.

L'Ille et Vilaine conteste les 3 euros d'engagement pour les concours fédéraux, il a donc été voté d'annuler cette somme. Les récompenses fédérales seront adaptées en conséquence.

J.P Le GALLO propose de ramener le prix de l'engagement à 1 euro.

Marcel Bablée émet un doute, sur la capacité d'accueil de la fédération, par le 35, pour l'assemblée générale 2015.

Place au jeu. Fin de séance à 11h45

Merci à Pierre Vilaud et à Jean Michel Haffray pour leurs prises de notes.

Le président

Hubert Quintin